

CONSEIL D'ÉCOLE DU 22 juin 2021- école de Saint Paul

En raison du contexte sanitaire, le conseil d'école se déroule à la salle des associations

Présents : Madame Rouchut (maire), Madame Dehays (adjointe aux affaires scolaires), Messieurs Chabrely et Longequeue (DDEN), Mesdames Buthaud et Labesse, Messieurs Largillière et Magadoux (représentants des parents d'élèves), Mesdames Coussy et Malardier (employées communales), Mesdames Brissard et Martinez et Messieurs Martin, Pusset et Rebérat (enseignant)

Excusées : Madame Reyné (DDEN), Madame Martin (enseignante), Madame Demnet et Madame Nélias (représentantes des parents d'élèves)

Conseil d'école du 19 mars 2021

Le rapport du conseil d'école est validé.

Bilan année 2020-2021

L'année scolaire aura été perturbée par la crise sanitaire:

- Entrées et sorties différenciées (horaires des classes décalés et lieux différenciés).
- Zones de récréation différenciées selon les classes, par rotation.
- Dédouement de la garderie : 2 garderies différenciées.
- Echanges entre classes annulés (lecture aux autres, décroisement, réunion délégués du conseil des enfants)
- Non mélange des classes à la cantine, séparation d'au moins 2 mètres entre les groupes.
- Activités physiques non autorisées en intérieur sauf en maternelle
- Séances de natation stoppées à partir du 18 janvier 2021 puis ré autorisées puis re-stoppées (4 séances au lieu de 10 pour les CE2-CM1-CM2) (6 séances au lieu de 10 pour les GS-CP-CE1)
- Concerts JMF annulés
- Visites Musée annulées sauf classe CM2.
- Rencontres USEP annulées
- Classe de découverte annulée.

Question de parents :

« Lorsque les enfants sont absents pour raisons médicales, il est exigé par l'école un passage chez le médecin avant le retour, même si les symptômes n'ont rien à voir avec le Covid. Les médecins et les parents sont ennuyés de cette situation et ne comprennent pas cette position. »

La gestion de la crise sanitaire impliquait une rigueur. Effectivement, il était demandé que chaque fois qu'un enfant était absent pour maladie, ses parents devaient prendre contact avec le médecin traitant. Un mot écrit avec attestation sur l'honneur étant exigé en retour. Le [Haut Conseil de la santé publique \(HCSP\)](#) explique que les signes infectieux (fièvre, frissons) et des signes classiques des infections respiratoires, recommande aux médecins de prendre en compte de nombreux signes. L'école a reçu des services de l'Education Nationale, l'information suivante : « Les signes d'infection de la Covid sont très nombreux : Survenue brutale d'un des signes cliniques suivants :

infection respiratoire aigüe avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexpliquée, douleur musculaire inexpliquée, maux de tête inhabituels, diminution ou perte du goût ou de l'odorat, diarrhée, altération de l'état général. Une rhinite seule n'est pas considérée comme un symptôme évocateur de Covid-19 »

Devant la multitude des symptômes éventuels, il était préconisé de prendre contact avec son médecin, sauf en cas de simple rhinite. Sinon, il fallait respecter un délai de 7 jours d'isolement. Durant cette année scolaire, de très nombreuses classes ou écoles ont été fermées pendant plusieurs jours en Haute-Vienne. Plusieurs membres du personnel, des parents d'élèves sont considérés comme des personnes à risque. La rigueur était nécessaire. Cette rigueur nous a permis de passer cette année difficile sans cas parmi les enfants, 1 cas chez les enseignants mais plusieurs cas contact.

Enfin l'école n'a pas été informée des remarques des médecins.

Madame la Maire informe que l'arrêté préfectoral du port du masque aux abords des écoles est toujours en vigueur.

Toutes les écoles de France ont été fermées du 6 au 9 avril. L'enseignement à distance a été perturbé par les difficultés de connexion et les bugs sur les plateformes officielles à utiliser. Une garderie a été mise en place sur l'école de Saint Paul pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise. 7 enfants ont été accueillis par le personnel communal et par les enseignants volontaires (qui devaient en plus organiser l'enseignement à distance).

Questions de parents concernant la cantine et la crise sanitaire :

Pourquoi la totalité des repas lors de la fermeture des classes en raison de Covid ont-ils été facturés ?

La commune ne facture pas les repas de juillet, puisque tous les ans la facturation s'arrête fin juin. Ainsi les 3 repas non pris en avril sont compensés financièrement par les 4 repas de juillet non facturés.

En période sanitaire, au vu des restrictions de brassage, est-il judicieux que des personnes extérieures à l'école mangent à la cantine ?

Les enseignants et la municipalité sont surpris de cette question, car aucune personne extérieure n'a mangé à la cantine. Les professeurs des écoles stagiaires, en formation à l'école, et les élus de la commission scolaire (jamais plus de deux), venus se rendre compte de l'organisation des repas, ne sauraient être considérées comme des personnes extérieures.

Autres questions concernant la cantine :

Est-il envisageable d'afficher les menus sur le site de la mairie et le tableau de l'école dans un souci d'organisation pour les parents au moins 1 semaine avant ?

Les menus sont élaborés pendant la première semaine des vacances; la première commande se fait en deuxième semaine ; les menus sont définitivement établis après la 1^{ère} commande (modification éventuelle s'il y a un souci d'approvisionnement sur la 1^{ère} semaine).

Ils sont affichés le lundi matin de la rentrée, et mis en ligne sur le site de la mairie.

Rappelons que les menus sont affichés pour la période, contrairement à beaucoup de communes qui affichent à la semaine, ce qui permet aux parents de s'organiser.

Qui élabore les menus ?

En matière d'équilibre, les menus doivent règlementairement répondre aux exigences du plan alimentaire.

Dès 2014, nous avons en plus décidé un approvisionnement local, en produits de qualité, bio autant que possible. Une autre de nos exigences est la saisonnalité, notamment sur les fruits et les légumes. Et enfin, nous avons fait le choix de développer le « fait maison », notamment pour les entrées et les desserts. Ces critères figurent maintenant dans la loi Egalim votée en 2018.

Depuis deux ans, dans le cadre de l'appel à projet « circuits courts » de Monts et Barrages, les cantinières et les élus du territoire ont suivi plusieurs formations relatives à l'élaboration des menus (gestion du budget, approvisionnement local, nouvelles recettes ...)

L'une de ces formations concernait l'équilibre alimentaire. Elle a été faite par une diététicienne, qui a présenté une grille d'élaboration des menus sur 5 semaines. C'est à partir de cette grille que sont construits nos menus.

Nathalie n'a pas souhaité travailler sur l'élaboration des menus ; madame Dehays et moi-même préparons donc les menus, et nous avons ensuite une séance de travail avec Nathalie pour les finaliser et faire le point sur les commandes à passer.

Avec les nouveaux aliments, n'y a-t-il pas un excès de nourriture non consommée car moins appréciés des enfants ? Peut être plus de mélange avec des féculents ? Est-il possible de n'avoir qu'un nouvel aliment par menu ?

Il est difficile de parler de « nouvel aliment » : certains n'étaient pas servis à la cantine, mais connus déjà de nombreux enfants à la maison.

L'analyse des menus servis précédemment pointait un excès de féculents et un manque de légumes. L'élaboration des menus à partir de la grille du plan alimentaire permet d'y remédier. Tous les menus comportent un légume et un féculent (soit l'un en entrée, l'autre en accompagnement du plat, soit servis ensemble).

Absences des élèves :

Des parents informent au dernier moment que leur enfant ne sera pas présent pendant une semaine pour raisons personnelles, notamment en maternelle. Le directeur rappelle que depuis la rentrée scolaire 2019, l'instruction est obligatoire dès l'âge de **3 ans**. Au-delà de 4 demi-journées d'absence, pour une absence non prévue par la loi, une demande d'autorisation doit être effectuée préalablement auprès de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Projets de l'année :

- La classe de CM2 a participé au parlement des enfants. Elle est lauréate pour l'Académie de Limoges. Monsieur le député est venu rencontrer les élèves le jeudi 25 mars. Les élèves lui ont présenté leur travail et posé des questions. Monsieur le député a présenté les grandes lignes du fonctionnement politique de la France. Monsieur Venteau a repris un des articles de la loi présentée par les élèves et l'a proposé dans un amendement en mentionnant le nom de la classe de CM2 de l'école de Saint Paul dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale.
- Journée USEP / 4 classes (Biathlon)
- Sortie Musée et visite historique de Limoges CM2
- Sortie à Chalucet et au domaine de Ligoure classes de GS-CP et CE-CM1
- Cité des insectes classes PS MS et CE2-CM1
- Sortie au zoo du Reynou classe de CP-CE1

- Sortie au Futuroscope CM2

Questions de parents :

Lors des sorties scolaires avec de fortes chaleurs, est-il envisageable dans la mesure du possible, de prévoir une glacière pour le pique-nique ?

La glacière est utilisée chaque fois que cela est possible. Il est cependant difficile de la transporter lorsque la classe est en mouvement (par exemple randonnée). En cette période de crise sanitaire, l'organisation est différente puisque les pique-niques sont préparés à l'avance et mis dans des sachets individuels (ce qui demande plus de travail à la cantinière). Dans la plupart des écoles, les pique-niques sont fournis par les parents et non par la collectivité, ce qui est ici un avantage indéniable pour les parents.

Projet école : Un bilan de l'année a été effectué. De nombreuses actions n'ont pu se faire en raison de la crise sanitaire (notamment actions culturelles, sportives et échanges entre les classes)

Préparation de l'année scolaire 2021-2022

Renouvellement des DDEN

Le mandat des DDEN est établi pour 4 ans. Le mandat actuel s'achève à la fin de l'année scolaire. Madame Denise Reyné et Monsieur Jean Chabrely ont exprimé leur souhait de ne pas renouveler leur mandat de DDEN pour les 4 prochaines années. Le directeur les remercie pour leur engagement.

Mesdames Michèle Gay et Karine Pachaud se sont portées volontaires pour endosser ce rôle. Monsieur Jean Louis Longequeue renouvelle son souhait de rester DDEN.

Carte scolaire

L'école comptera 5 classes à la rentrée prochaine. Depuis le dernier conseil d'école, il y a eu quelques mouvements. D'abord, il y aura plus d'élèves que prévus en PS, de nouvelles arrivées et des départs qui n'étaient pas prévus.

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
13	11	9	13	16	11	12	10	95

Mouvement du Personnel.

Michel Rebérat a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2021. Le nouveau directeur de l'école sera Monsieur Cédric Pusset. La nouvelle TRS se nomme Anne Sophie Bellair. Monsieur Pusset est actuellement en formation de directeur d'école.

Répartition Pédagogique :

- PS/MS : Karine Martin
- GS/CP : Nadège Martinez
- CP/CE1 : Emmanuelle Brissard
- CE1/CE2 : Fabien Martin
- CM1/CM2 : Cédric Pusset

Accueil des nouveaux élèves :

Question des parents d'élèves

« Y aura-t-il une visite d'école cette année pour les nouvelles familles ? »

L'organisation de ce moment habituel d'accueil est rendue plus difficile par la crise sanitaire. Depuis le 9 juin, les journées portes ouvertes sont de nouveau autorisées, dans le strict respect du protocole sanitaire. La présence de l'enseignante des petites sections maternelles est importante. Or en cette fin d'année scolaire, la présence de Madame Martin est aléatoire pendant 3 semaines, puisqu'elle est jurée de cour d'assises. Toutefois, la visite aura lieu le 2 juillet à 17H30. Un seul parent est autorisé à accompagner son enfant.

Coop USEP :

Le solde du livret A de la Poste a été reversé sur le compte courant de la Coop USEP de la Banque Populaire. La Coop USEP ayant un statut associatif, Michel Rebérat propose sa démission. D'un commun accord, Il est décidé que la démission sera effective le jour de l'Assemblée Générale. Celle-ci étant habituellement le jour de la réunion de rentrée.

Informatique

Les enseignants ont bénéficié d'une formation le 9 juin, avec le nouveau matériel.

Calendrier scolaire 2021-2022

Pré rentrée : 1^{er} septembre 2021

Rentrée : jeudi 2 septembre

Toussaint : du 23 octobre 2021 au 8 novembre 2021

Noël : du samedi 18 décembre au lundi 3 janvier 2022

Hiver : du samedi 12 février au lundi 28 février 2022

Printemps : du samedi 16 avril au lundi 2 mai 2022

Ascension : vendredi 27 mai libéré

Eté : Le jeudi 7 juillet au soir

Projet Musique :

Avec les JMF, l'école envisage de monter un projet artistique et culturel avec une compagnie locale. Un dossier a été déposé à la DRAC par les enseignants afin de réaliser un projet artistique de sonorisation d'album avec la compagnie Furiosa. Si le dossier est accepté, le projet sera co-financé par la mairie (prêt de la salle des fêtes, interventions de Jessica Debray la bibliothécaire et de Corinne Garaud professeur de musique), la Marelle (participation financière et humaine pour le spectacle), la coopérative scolaire ainsi que la DRAC.

Tout au long de l'année, les élèves seront sensibilisés au monde sonore qui les entoure, aux émotions, à la création. Ils assisteront à 3 spectacles dans l'année dont celui de la compagnie Furiosa, et s'initieront à diverses activités musicales avec les enseignants et l'intervenante musique pour les élèves de cycle 2 et 3.

En période 5 (mai-juin 2022), les artistes interviendront dans l'école auprès de tous les élèves pendant deux semaines, afin de créer avec eux un paysage sonore d'un album qu'ils auront préalablement choisi en partenariat avec Jessica, la bibliothécaire de Saint Paul.

La restitution du projet se fera soit par l'enregistrement sonore, soit par la mise en scène avec un spectacle fin juin clôturant le projet.

Projet Natation : à l'Aquanoblat de Saint Léonard de Noblat

Attention, l'organisation des séances de natation risque poser problème l'an prochain en raison du manque de parents agréés. Plusieurs parents agréés ne seront plus présents, ou plus disponibles, sur l'école l'an prochain.

Classes de Fabien Martin et Cédric Puset : les lundis de 14H à 15H

6 dec	13 dec	3 janv	10 janv	17 janv	24 janv	31 janv	7 fevr	28 fevr	7 mars
----------	-----------	-----------	------------	------------	------------	------------	-----------	------------	-----------

Classes de Nadège Martinez et Emmanuelle Brissard : les jeudis de 14h à 15H

31 mar	7 avri	14 avr	5 mai	12 mai	19 mai	2 juin	9 juin	16 juin	23 juin
-----------	-----------	-----------	----------	-----------	-----------	-----------	-----------	------------	------------

Michel Rebérat : directeur de l'école